

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58-294-1921 Décisions diverses

n° 58-294-1921

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1921

Numéro JO

n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro

31 mai 1921

TEXTE INTÉGRAL

le coefficient à appliquer pour le paiement des divers droits et taxes pendant le mois de juin 1921 est fixé à 2. Pendant la même période, le taux du thaler prévu pour servir de base au paiement de l'indemnité de cherté de thaler aux fonctionnaires, est fixé à 5,30, 2,50 (cours normal) soit 2,80. En ce qui concerne les indemnités dépensées sur place, elles seront payées à raison de 5 frs 30 le thaler.